

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL SOULIGNENT LE MOIS DE L'ARBRE

Saint-Eustache, le 11 mai 2009 - Des élèves du conseil étudiant de l'école Arc-en-Ciel située dans le secteur Rivière-Nord à Saint-Eustache, ont planté un bouleau blanc sur le terrain de leur école le 8 mai dernier, afin de souligner que le mois de mai est aussi le Mois de l'arbre.

Par ce geste, ils ont aussi voulu conscientiser leurs camarades et les adultes à l'importance de la forêt au Québec. À cette occasion, ils ont invité la direction de l'école Arc-en-Ciel, représentée par Mme Karine Pronovost, directrice adjointe et le député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charette.

Depuis mai 2002, la traditionnelle *Semaine de l'arbre et des forêts* a cédé sa place à un mois complet de sensibilisation. Les Québécoises et les Québécois soulignent cet événement depuis plus de 125 ans afin de démontrer leur attachement à cette richesse collective et pour se rappeler qu'ils appartiennent à un peuple dont l'histoire est intimement liée à la forêt.

Durant ce mois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ses partenaires réalisent diverses activités pour démontrer à la population l'importance de cette ressource polyvalente et de la découvrir. Nous vivons tous la forêt de façon particulière dans notre vie quotidienne : par notre travail, dans nos loisirs et dans l'utilisation des milliers de produits dérivés de l'arbre.

Le député de Deux-Montagnes a salué l'initiative : « Cette plantation symbolique nous rappelle la grande préoccupation des jeunes quant à l'avenir de la planète. Ils sont très conscients que d'importants défis nous guettent et que de ce nombre, ils en auront plusieurs à relever. Cela nous rappelle également que nous pouvons tous, chaque jour, faire des gestes aussi petits soient-ils pour la santé de notre bonne vieille Terre », a conclu M. Charette.

-30-

Renseignements :	Karine Pronovost Directrice adjointe École Arc-en-ciel 450 472-7801	Benoit Charette 450 623-4963
------------------	--	---------------------------------